

L'ACTUALITÉ DU PARLEMENT

Le pays regarde avec attention l'avis que va donner le Conseil Constitutionnel vendredi 14 avril sur la réforme des retraites. Le gouvernement espère la poursuite de la baisse de la mobilisation, mais l'avis du Conseil pourrait marquer un tournant dans la contestation.

Mercredi 11 avril, la majorité a déposé un projet de loi « Bien vieillir », un texte qui se limite à moins d'une quinzaine d'articles et qui entend répondre aux défis du vieillissement et de la dépendance. Cette nouvelle loi cherche à lutter contre l'isolement des aînés, à faciliter le signalement des cas de maltraitance ou encore à créer une carte professionnelle pour les aides à domicile.

Pourtant, le projet de loi est largement dénoncé comme insuffisant, les oppositions critiquent le vide sidéral du texte.

Le malaise est jusque dans les rangs du camp présidentiel. Monique Iborra (députée Renaissance) a démissionné de son poste de rapporteur : « J'ai décidé de me retirer, je ne la voterai pas et je ne participerai pas aux débats. Je suis en colère, c'est un grand gâchis alors qu'on aurait pu avoir un texte consensuel après les retraites ». Même sur un sujet consensuel, l'exécutif semble avoir de la peine à tourner la page des retraites.

QUESTION ORALE SANS DÉBAT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

MARDI 11 AVRIL : Question orale sans débat du député Roger Chudeau (RN, Loiret-Cher) à propos de la signature d'une convention de partenariat entre l'Education nationale et le Planning Familial, avec une réponse de Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et à la formation professionnelle.

1. Roger Chudeau revient sur la signature, en avril 2013, d'une convention de partenariat entre le ministère de l'Education nationale et le Planning familial. Dans l'article 2 de cette convention, le ministère accorde au Planning la conception et à la mise en œuvre de l'action éducatrice de l'État, ainsi que la formation continue de ses personnels. Or, dans le « lexique trans » du Planning familial, on peut lire : « Genre : classe sociale construite culturellement. En Occident, cela admet deux catégories dont une dominée, les femmes, et une dominante, les hommes. » Plus loin, à la rubrique « Termes à ne pas utiliser », on peut

lire : « Mâle/Femelle : [Termes] utilisés surtout pour étudier la reproduction sexuée chez diverses espèces, il convient de ne pas les employer pour caractériser nos congénères humains. Ces termes binaires ne reflètent pas la variété de nos corps et de nos vécus. Comme on l'a vu plus haut, le sexe est un construit social. Un pénis est un pénis, pas un organe sexuel mâle. ».

2. Roger Chudeau demande au Gouvernement de se prononcer sur le contenu du « lexique trans » du Planning familial, sur l'évaluation annuelle du mouvement prévue à l'article 3 de la convention, et d'indiquer les sommes allouées annuellement par le ministère au Planning familial. Pour le député, les théories véhiculées par ce mouvement sont dépourvues de tout fondement scientifique et relèvent du domaine des opinions politiques. Elles n'ont pas leur place dans les écoles.

3. Dans sa réponse, la ministre déléguée Carole Grandjean soutient que « le Planning familial est, de longue date, un partenaire important du ministère, qui contribue à l'éducation à la sexualité des élèves ». Elle affirme que le ministre s'est engagé pour que l'éducation à la sexualité soit mise en œuvre dans les établissements scolaires et que les élèves s'approprient l'ensemble des enjeux biologiques, juridiques et sociaux qui entourent les relations affectives et sexuelles. Carole Grandjean dit que « l'orientation sexuelle et l'identité de genre font partie des questionnements adolescents ». Elle tient toutefois à assurer qu'aucun lexique n'est proposé aux élèves et que les réflexions menées au sein d'une association doivent être dissociées de sa contribution à l'action éducative. Puisque, selon la ministre déléguée, il est important de ne pas se priver de l'apport de la société civile dans l'école et puisqu'aucune dérive du Planning familial n'a été dénoncée par les équipes éducatives, il n'est pas question de remettre en question la convention qui lie le ministère au Planning familial.

QUESTION ÉCRITE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

MARDI 11 AVRIL : Question écrite de la députée Mathilde Panot (LFI, Val-de-Marne) à propos de l'introduction du droit à l'avortement dans la Constitution (en attente de réponse du ministère chargé de l'Égalité Femmes-hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances).

1. Mathilde Panot considère que « le droit des femmes à disposer de leur corps est toujours menacé en Europe comme dans le monde ». La députée revient sur la décision de la Cour suprême des États-Unis concernant l'interdiction de l'IVG, et sur la proposition de loi constitutionnelle des députés LFI, adoptée le 24 novembre 2022 à l'AN, puis le 1^{er} février 2023 au Sénat. Elle affirme que « ces deux votes représentent une victoire pour l'intérêt général, le droit à l'IVG dans la Constitution étant soutenu par 81 % de Français ». Mathilde Panot soutient que l'introduction du droit à l'avortement dans la Constitution « ferait de la France une nation pionnière : aucun État dans le monde ne l'a consacré dans son texte suprême ». Le Président Macron a annoncé, lors de la journée du 8 mars 2023, son souhait d'introduire cette disposition dans la Constitution par le biais d'un projet de loi, en exprimant sa préférence pour la rédaction issue des débats au Sénat. D'après les informations données par l'Élysée dans la presse, il s'agirait d'inclure cette mesure dans une révision constitutionnelle globale. Pour Mathilde Panot, la rédaction votée au Sénat ne permettrait pas de répondre à l'objectif poursuivi, c'est-à-dire de « garantir une non-régression de ce droit ». Elle n'estime pas souhaitable que « l'inscription de ce droit dans la Constitution soit mêlé à l'examen de mesures d'organisation des institutions ».

2. Mathilde Panot demande un projet de loi ad hoc, portant exclusivement sur cette question.

QUESTIONS ÉCRITES AU SÉNAT

JEUDI 6 AVRIL : Question écrite de la sénatrice Michelle Gréaume (PCF, Nord) à propos de l'ouverture d'une mission interministérielle sur les adoptions illégales (en attente de réponse du secrétariat d'État chargé de l'Enfance).

1. Michelle Gréaume relève que des soupçons d'irrégularités pèsent sur certaines adoptions internationales de jeunes adultes français ayant fait l'objet d'une adoption internationale dans les années 1990. Des incohérences dans leur état civil et l'inexactitude des renseignements sur leur début de vie les conduisent à douter de la légalité de leur adoption et à mettre en cause certains organismes autorisés pour l'adoption (OAA). Regroupés en associations, ces jeunes tentent de découvrir la vérité sur l'histoire de leur départ de leur pays d'origine. Le 15 décembre 2021, l'ancien secrétaire d'État Adrien Taquet avait annoncé l'ouverture d'une mission interministérielle, regroupant les ministères des Affaires étrangères et de la justice et le

secrétariat d'État à l'Enfance. Alors que les investigations devaient débuter au premier trimestre 2022, les associations constatent que ce dossier est resté en l'état.

2. Michelle Gréaume demande quelles sont les intentions du Gouvernement au sujet de cette mission, et s'interroge sur ce qu'il compte mettre en œuvre pour découvrir la vérité aux sujets des adoptions internationales et de leurs dérives dans les années 1990.

JEUDI 6 AVRIL 2023 : Réponse de Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation Nationale et de la jeunesse, à une question écrite du sénateur Dany Wattebled (Divers Droite, Nord) à propos de la participation de l'éducation nationale à la lutte contre « le sexisme des jeunes ».

1. Dany Wattebled s'appuie sur le rapport 2023 dressant un état du sexisme en France du Haut Conseil à l'Égalité pour dire qu'il n'y a pas de recul du sexisme et que cela s'aggrave pour les jeunes générations. Ce rapport soutient que la société française « demeure très sexiste dans toutes les sphères de la société ». Le sénateur estime que l'éducation est le principal levier et surtout le plus à même de changer les mentalités. Il affirme que pour « améliorer la compréhension entre les sexes la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'IVG et à la contraception avait rendu obligatoire l'éducation à la sexualité et à la vie affective dans les écoles, collèges et lycées, via 3 séances annuelles. ». Le sénateur déplore que cette mesure ne soit pas mise en place dans les établissements.

2. Dany Wattebled demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement compte mettre en place pour que cette mesure soit réellement appliquée à chaque niveau de l'enseignement.

3. Dans sa réponse, le ministre Pap Ndiaye rappelle que l'éducation à la sexualité est un apprentissage obligatoire encadré par les articles L. 121-1 et L. 312-16 et suivants du code de l'éducation. Ces articles prévoient 3 séances d'éducation à la sexualité par an et par groupe d'âge homogène à partir du CP. La circulaire n°2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité précise les modalités de mise en œuvre de ces séances, « notamment leur adaptation à la maturité des élèves, comme véritable outil de lutte contre le sexisme » selon les mots du ministre. Ce dernier soutient que « les élèves reçoivent des informations neutres, objectives et des connaissances scientifiques ».

Le ministre dresse ensuite la liste des actions menées pour « lutter contre le sexisme » : Chaque rectorat dispose d'une équipe académique de pilotage en éducation à la sexualité.

La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) assure la formation continue de ces équipes dans le cadre du plan national de formation (PNF) et publie régulièrement des ressources pédagogiques pour les accompagner dans cette tâche. De plus, depuis la rentrée scolaire 2022, une nouvelle circulaire adressée à l'ensemble des établissements souligne l'importance des 3 séances annuelles d'éducation à la sexualité et l'obligation de les mettre en œuvre. De nombreuses actions de formation ont été organisées à la suite de cette circulaire : une conférence en ligne sur les violences sexuelles intrafamiliales et deux séminaires de formation « Éduquer à la sexualité » et « Vers un parcours continu et progressif de l'éducation à la sexualité du CP à la terminale ». Le ministère a aussi publié de nombreuses ressources sur Éduscol : un vade-mecum dédié aux violences sexuelles intrafamiliales à destination de tous les personnels et des fiches ressources en éducation à la sexualité. Enfin, depuis le début de l'année 2023, un groupe de travail interministériel est chargé d'identifier l'ensemble des mesures qui pourront, dès septembre 2023, permettre une meilleure effectivité de ces séances.

DÉBAT SANS VOTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

MERCREDI 5 AVRIL : Débat libre et sans vote à l'Assemblée Nationale sur le recul de la culture scientifique à l'école, au sein de l'Etat et dans les politiques publiques.

A la demande du Groupe PS, un débat libre et sans vote s'est tenu à l'Assemblée Nationale sur le recul de la culture scientifique en divers endroits. Ont été abordés les thèmes du wokisme, de l'identité et des stéréotypes de genre.

→ Le compte-rendu de séance est disponible [ici](#).

A noter, les interventions suivantes :

Intervention de la députée Karine Lebon (Divers gauche, La Réunion – inscrite au groupe GDR) : « La culture scientifique doit irriguer l'éducation

des élèves dès le plus jeune âge. » (...) « C'est le cas en matière d'égalité femmes-hommes, qui trouve aussi sa traduction dans les sciences. Pourtant, et cela nous interroge, les statistiques relatives à l'accès au savoir scientifique révèlent une inégalité criante entre les genres. » (...) « Comment l'expliquer ? Pour une large part, il s'agit de stéréotypes de genre, qui se transmettent de générations en générations, d'ailleurs souvent de manière inconsciente. Qu'il soit du fait des parents ou des enseignants, ce conditionnement, si minime qu'il puisse être au CP, entraîne des conséquences qui ne cessent de s'aggraver au cours de la vie. De plus, cette question renvoie à la représentation que se font les jeunes filles et garçons de leur place dans la société et des métiers, ce qui structure les choix de scolarité. » (...) « C'est toute une vision patriarcale qu'il convient de déconstruire. » (...) « Dans un rapport sur les stéréotypes de genre publié l'année dernière, notre ancien collègue Gaël Le Bohec et moi-même avons préconisé l'instauration de quotas dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques et dans les écoles d'ingénieurs. Cette recommandation est-elle susceptible de trouver un écho favorable auprès du Gouvernement ? » (...)

Intervention du député Alexandre Sabatou (RN, Oise) : « (...) Lorsqu'un édifice vacille, il faut toujours revenir à ses fondations – en l'occurrence, à l'Education nationale. L'école est la base, le socle de la connaissance d'une société ; elle doit être la première étape de notre sursaut. Il faut revenir à une école intemporelle qui se préserve des vices de l'époque (...) tout en se préservant des querelles de la société. Elle doit former des esprits critiques, libérés des superstitions en tout genre que veulent imposer les religions et les mouvances comme le wokisme, qui infestent déjà nos universités. » (...)

Réponse de Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : « (...) Le nouvel enseignement de sciences et technologie, qui sera élaboré par le Conseil supérieur des programmes (CSP), sera articulé autour de deux priorités essentielles : accorder une place centrale aux enjeux de transition écologique et de durabilité – un élément fondamental à l'époque actuelle – et déconstruire les stéréotypes qui dissuadent certains élèves, notamment les filles, de se tourner vers des études et des métiers scientifiques. » ●

AGENDA PARLEMENTAIRE

NB : Interruption des travaux parlementaires du lundi 17 avril au lundi 1^{er} mai inclus.

→ **Proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France - Déposée le 15 décembre 2022 par les députés des groupes Renaissance et Horizons**

- **AN 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : du mardi 11 avril au jeudi 13 avril

→ **Proposition de loi visant à favoriser l'accompagnement psychologique des femmes victimes de fausse couche - Déposée le 17 janvier par la députée Sandrine Josso (MoDem, Loire-Atlantique) ; adoptée par l'AN le 8 mars sous l'intitulé « visant à favoriser l'accompagnement des couples confrontés à une fausse couche »**

- **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 12 avril

→ Discussion en séance publique : jeudi 4 mai